



Mission régionale d'autorité environnementale
Île-de-France

**Procès-verbal de la séance du 27 avril 2017
de la MRAe d'Île-de-France**

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 27 avril 2017 à 14h00 dans les locaux de la DRIEE.

Présents: Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Etait également présente Judith Raoul-Duval (suppléante, sans voix délibérative)

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1 – Approbation du PV de la réunion du 30 mars 2017 :

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Le PV de la réunion du 30 mars 2017 est approuvé.

2 – Délégations données pour des dossiers de cas par cas :

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 30 juin 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à :

Christian Barthod pour les dossiers suivants :

Cas par cas documents d'urbanisme : 1) Jouy-le-Moutier (95) ; 2) Guiry-en-Vexin (95) ; 3) Bures-sur-Yvettes (91) ; 4) Bezons (95) ; 2 et 6) Chilly-Mazarin (MECDU + révision) (91) ; 7) Dannemarie (78) ; 8) Aigremont (78) ; 9) Livry sur Seine (77) ;

Nicole Gontier pour le dossier suivant :

Cas par cas documents d'urbanisme : 1) Boulogne-Billancourt (92) ;

Zonage d'assainissement : 1) Boissy-aux-Cailles (77) ; 2) Le Perchay (95)

3 – Retour sur les décisions prises depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Christian Barthod et Nicole Gontier rendent compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant les 17 décisions de cas par cas prises depuis la dernière réunion du collège de la MRAe. Ces décisions n'appellent pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

4 – Décision au cas par cas concernant la révision du POS d'Orphin (78)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Après délibération, la décision concernant l'évaluation environnementale du projet de révision du POS d'Orphin (78) est adopté.

5 – Avis portant sur l'évaluation environnementale du projet de PLU de Coulombs-en-Valois (77)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de PLU de Coulombs-en-Valois (77) est adopté.

6 – Avis portant sur l'évaluation environnementale du projet de PLU de Moisson (78)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de PLU de Moisson (78) est adopté.

7 – Retour sur l'avis pris par délégation depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Christian Barthod rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant l'avis rendu sur le projet de PLU de Neuilly-Plaisance depuis la dernière réunion du collège de la MRAe. Cet avis n'appelle pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

8 – Désignation de rapporteurs pour des avis

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Désignation des rapporteurs pour les avis portant sur les documents d'urbanisme suivants :

- PLU de Guerville (78) en délibération collégiale le 8 juin 2017 : Christian Barthod
- PLU de Vernouillet (78) en délibération collégiale le 29 juin (report de la réunion MRAe initialement prévue le 22 juin) : Judith Raoul-Duval

9 – Décision concernant l'absence d'avis sur le PLU de Gambaiseuil (78)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,

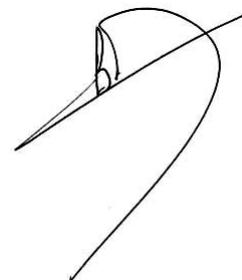
- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de susceptibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ; après en avoir délibéré, la MRAe ne juge pas nécessaire de formuler un avis sur le PLU de Gambaiseuil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h15

Fait à La Défense, le 27 avril 2017

Le président de la MRAe, président de séance



Christian Barthod